

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juin 2025
--

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

Étaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

Date de convocation : 20 Juin 2025

D/2025-083

Objet de la délibération : Requalification du centre bourg et désimperméabilisation : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau

Madame la Maire présente la notice trame bleue, élaborée dans le cadre de la désimperméabilisation prévue au projet de requalification du centre bourg.

Elle souligne que le temps du « tout à l'égout » est révolu, et l'infiltration in situ des eaux pluviales est aujourd'hui privilégiée, favorisant la désimperméabilisation des sols sans pour autant négliger les usages. L'augmentation de l'humidité des sols lutte contre leur assèchement et s'inscrit dans une démarche de gestion intelligente des espaces verts.

Les différentes actions prévues sont les suivantes :

- ❶ Maximiser les surfaces perméables
- ❷ Installer des systèmes d'infiltration à ciel ouvert
- ❸ Revoir les mouvements de l'eau tout en s'adaptant à l'existant
- ❹ Adapter la stratégie de plantation

Actuellement le centre bourg d'YZERON est composé uniquement de revêtements imperméables et avec peu de zones d'espaces verts, 3 arbres permettent d'avoir un peu d'ombre.

La stratégie de gestion des eaux pluviales vise à privilégier une approche intégrée et durable, conciliant maîtrise du ruissellement et prévention des désordres liés à l'infiltration. 365m² des surfaces seront désimperméabilisées afin de favoriser l'infiltration naturelle des eaux dans le sol : en Via verte, pavés enherbés ou en stabilisé.

Les 505m² d'espaces végétalisés joueront un rôle clé pour capter les petites pluies : ils seront conçus comme des zones d'infiltration ponctuelle, équipées de grilles de trop-plein permettant le déversement vers le réseau en cas d'épisodes pluvieux plus intenses.

Une attention particulière sera portée le long des façades des bâtiments, notamment sur la Grande Rue, à proximité desquelles se trouvent de nombreuses caves ou vides sanitaires. Pour éviter tout risque d'infiltration, les aménagements perméables en pieds de façade seront protégés par la mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité associé à un drainage spécifique. Les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées (voiries et zones de stationnement) seront collectées en points bas par des dispositifs de type avaloirs ou grilles, puis dirigées vers le réseau d'eaux pluviales communal.

La fontaine à boire sera remise en état et relocalisée pour être plus accessible à tous.

Les descentes de chenaux existantes sur les bâtiments seront quant à elles canalisées et raccordées au réseau, afin d'éviter tout écoulement libre en surface.

Le coût estimé des prestations est de 113 000,00 € HT, pour ce volet. Une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'eau, dans le cadre de la dés imperméabilisation du centre bourg,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 18 JUIL. 2025

Publication ou notification du : 18 JUIL. 2025

Publication site internet le : 18 JUIL. 2025

Affichage liste des délibérations le : 27 JUIN 2025